

Martine VIART
Commissaire enquêteur
13 b rue de la Ville Offier
22019 – PLERIN

Plérin le 22/10/2020

Monsieur le Président
Dinan Agglomération
8 boulevard Simone Veil
B.P 56 357
22106 DINAN Cedex

Objet : procès-verbal des observations du public pour l'enquête publique unique relative au renouvellement de l'autorisation de la station d'épuration de Saint Cast le Guildo (Le Sémaphore) et à la demande de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports

Enquête publique du 15 septembre au 15 octobre 2020

Monsieur le Président,

En date du 28 juillet 2020, j'ai été désignée en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Rennes pour assurer le bon déroulement de l'enquête publique ci-dessus rappelée.

Conformément à l'article R.123-18 du Code de l'environnement, après clôture du registre d'enquête, le commissaire enquêteur doit, dans un délai de huit jours, communiquer au responsable du projet, plan ou programme, les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal.

Vous trouverez en pièce jointe le procès-verbal consignant l'ensemble des observations et les thématiques abordées.

Le responsable du projet, plan ou programme dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations.

Je vous prie de croire, **Monsieur le Président**, en l'assurance de ma considération distinguée.

DINAN
AGGLOMÉRATION

Courrier reçu le :

23 OCT 2020

Dinan agglomération

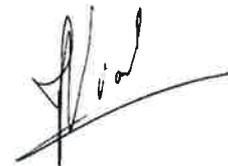
Par le Président

Marc BEAURE d'AUGERES
Directeur du Pôle Technique



Commissaire enquêteur

Martine VIART



Pièce jointe : le procès-verbal des observations